

Logement-ville

MINISTÈRE DU LOGEMENT

Agence nationale de l'habitat

**Décision du 30 septembre 2008
portant délégation de signature (ANAH)**

NOR : LOGU0908151S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La directrice générale de l'Agence nationale de l'habitat,
Vu l'article R. 321-7 du code de la construction et de l'habitation ;
Vu l'arrêté du 14 septembre 2007 portant nomination de la directrice générale de l'ANAH, à
compter du 19 septembre 2007,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation permanente est donnée à Etienne Becot à l'effet de signer, au nom de la directrice générale, ordonnateur de l'ANAH et représentante du pouvoir adjudicateur :

- les documents et certifications permettant de liquider les dépenses et les recettes du pôle informatique et bureautique du service du système d'information ;
- les commandes d'un montant inférieur à 13 377,93 € HT (16 000 € TTC), dans le cadre de l'exécution des marchés à bons de commande du pôle informatique et bureautique du service du système d'information.

Article 2

En l'absence du responsable du service du système d'information, délégation est donnée à Etienne Becot à l'effet de signer, au nom de la directrice générale, ordonnateur de l'ANAH et représentante du pouvoir adjudicateur :

- les notes de présentation des propositions d'engagement financier du service du système d'information, accompagnées de leurs justificatifs, pour visa du directeur administratif et financier ;
- les documents et certifications permettant de liquider les dépenses et les recettes du service du système d'information ;
- les commandes d'un montant inférieur à 13 377,93 € HT (16 000 € TTC), dans le cadre de l'exécution des marchés à bons de commandes du service du système d'information ;
- les actes et documents relatifs à la passation et à l'exécution des marchés du service du système d'information d'un montant inférieur à 4 000 € HT (4 784 € TTC), après visa du directeur administratif et financier.

article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Fait à Paris, le 30 septembre 2008.

La directrice générale de l'ANAH,
S. BAÏETTO-BEYSSON